

# Plélan-Le-Petit

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES



N° 117  
Décembre 2020



# Sommaire

INFOS PRATIQUES .....	2
LE MOT DU MAIRE .....	3
CONSEIL MUNICIPAL .....	4 - 5
LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS .....	6
INFOS .....	7 - 11
VIE SCOLAIRE .....	12
ASSOCIATIONS .....	13 - 15
SPORTIVES ET CULTURELLES	
DÉFI RELEVÉ POUR MAXIME .....	16



## Numéros utiles

- ◆ **POMPIERS :** **18**
- ◆ **GENDARMERIE :** **17**
- ◆ **URGENCES SAMU :** **15**
- ◆ **ECOLE PUBLIQUE MONTAFILAN :**  
**02 96 27 03 39**
- ◆ **ECOLE PRIVÉE SAINT PIERRE :**  
**02 96 27 02 30**
- ◆ **DÉCHETTERIE :** **02 96 82 13 71**
- ◆ **MAIRIE :**  
**02 96 27 60 38**  
✉ [mairie@plelanlepetit.fr](mailto:mairie@plelanlepetit.fr)  
[www.mairie-plelanlepetit.com](http://www.mairie-plelanlepetit.com)
- ◆ **DINAN AGGLO :**  
8, Boulevard Simone Veil - 22100 DINAN  
**02 96 87 14 14**  
[contact@dinan-agglomeration.fr](mailto:contact@dinan-agglomeration.fr)
- ◆ **E.D.F. :** **0810 333 122**
- ◆ **EAU : SAUR Pluduno :** **02 96 85 64 00**



## Horaires Mairie

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h00
APRÈS-MIDI	13h30 - 17h00		13h30 - 17h30			



## Horaires Déchetterie

	du 01/02 au 31/10		du 01/11 au 31/01	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>LUNDI</b>		14h00 - 18h00		14h00 - 17h00
<b>MARDI</b>		14h00 - 18h00		14h00 - 17h00
<b>MERCREDI</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>VENDREDI</b>		14h00 - 18h00		14h00 - 17h00
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00



## Permanences utiles

	JOUR	HORAIRES	LIEU
ASSISTANTE SOCIALE	le jeudi sur rendez vous	9h00 à 12h00	Espace Social Solidarité 02 96 27 62 26
P.M.I.	4 <sup>ème</sup> mardi du mois	13h30 à 16h00	Espace Social Solidarité
SECOURS CATHOLIQUE	1 <sup>er</sup> mardi du mois	15h00 à 17h00	Rue de la Vallée
CONCILIATEUR DE JUSTICE Consultations gratuites	1 <sup>er</sup> vendredi du mois sur rendez-vous	14h00 à 16h30	Espace Social Solidarité
MISSION LOCALE	1 <sup>er</sup> et dernier mercredi du mois	8h30 à 12h30	Espace Social Solidarité
SOUS-PRÉFECTURE DE DINAN	Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00	17, rue Michel - B.P. 72061 22102 DINAN cedex <a href="mailto:sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr">sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr</a>
MÉDIATHÈQUE		<b>HORS VACANCES SCOLAIRES :</b> Mardi : 16h30 à 18h00 Mercredi : 14h00 à 18h00 Jeudi : 16h30 à 19h00 Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00  <b>VACANCES SCOLAIRES :</b> mêmes horaires sauf le mercredi 10h00 - 12h00 - 14h00 - 18h00	Rue de la Janaie 02.96.27.06.77 <a href="mailto:mediatheque@dinan-agglomeration.fr">mediatheque@dinan-agglomeration.fr</a>

### BULLETIN MUNICIPAL de la commune de PLÉLAN-LE-PETIT

**Directeur de publication :**  
Didier MIRIEL

**Commission informations :**  
Marie-Line HERCOUET  
Béatrice DELEPINE  
Isabelle FAUCHEUR  
Gilles HAQUIN  
Karine BESNARD  
Yvan BERTHEU

**Comité consultatif de rédaction :**  
Caroline LEVAVASSEUR  
Josselyne BOSCHÉL

**Réalisation et impression :**

Tél : 02 96 83 39 02  
Imprimé sur papier PEFC



Parfois, la mémoire nous fait défaut ! Certaines années se déroulent avec légèreté et plaisirs, ne laissant derrière elles que des souvenirs lointains.

L'année 2020 ne sera pas de celle-ci car ce que nous vivons depuis le mois de mars sera inscrit à tout jamais dans nos mémoires.

Cette pandémie du « covid 19 » a changé nos habitudes, nos vies ont été transformées en partie par de nombreuses restrictions.

Mais, malgré cela, nous gardons un certain optimisme qui nous permet d'avancer.

Durant ces longs mois, entre confinements et déconfinements, les services municipaux ont su s'adapter et les différents chantiers sur la commune n'ont pas cessé de progresser :

- L'aire de co-voiturage et l'aménagement de la partie ouest de la rue de la Libération sont terminés
- La viabilisation du lotissement des Coquelicots s'est achevée l'été dernier, les premiers lots vendus sont en attente d'habitations.
- La construction du nouveau local technique est en cours d'achèvement et devrait être en service début avril.
- L'appartement au-dessus de la mairie après sa rénovation complète n'attend plus que des locataires.
- La réfection de la cuisine de la salle du Préau permet aujourd'hui d'organiser des repas dans de meilleures conditions.

En parallèle, toutes les commissions communales avec de nouveaux conseillers municipaux ont travaillé, malgré ce contexte perturbant, sur de nouveaux projets dont je ne citerai que quelques uns :

- Elaboration d'un nouveau site internet communal prévu pour début 2021.
- Plantations et incitations à la création de haies bocagères dont les premières seront plantées dans quelques semaines
- Mise en place de l'Ecopack dont chacun de vous peut bénéficier.
- Création d'une liaison douce réalisée aux abords du centre équestre, permettant de sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes et cavaliers...

Octobre 2020 a vu également l'élection du conseil municipal des Enfants. A ces jeunes élus, je tiens d'abord à les féliciter pour leur élection mais



## Le Mot du Maire

surtout pour leur engagement et je leur souhaite beaucoup de réussite et d'épanouissement durant leur mandat, le conseil municipal des aînés étant à leur écoute !

Maintenant, tournons-nous vers cette nouvelle année 2021 qui, je l'espère, sera une année de renouveau où certaines de nos habitudes conviviales réapparaîtront, tous ces moments de fête et de joie qui nous manquent tant...

Les projets communaux sont déjà en cours d'élaboration

- La construction du boulo-drome sera l'un des grands chantiers de l'année
- La rénovation d'une des classes de l'école Montafilan finalisera la réhabilitation de ce complexe scolaire.
- Le parking de l'Embarcadère verra sa capacité augmentée d'une quarantaine de places.

La plupart de nos festivités ont été annulées et j'en suis désolé ! Je sais au combien elles nous manquent mais malheureusement les conditions sanitaires ne nous permettent pas de nous rassembler.

Après l'annulation de la fête communale et du repas du CCAS, me voilà dans l'obligation d'annuler les vœux de la municipalité ! Vous comprendrez combien je regrette que nous ne puissions partager ce moment d'échange et de convivialité en ce début d'année.

Alors, c'est par ces quelques lignes que je vous souhaite en mon nom et celui de toute l'équipe municipale une très bonne année 2021, qu'elle vous fasse oublier ces moments difficiles que nous venons de vivre !

Je vous souhaite également une très bonne santé tout au long de cette nouvelle année car même si la santé n'est pas la seule condition de notre bonheur de vie, elle y contribue en partie !

Bonnes fêtes de fin d'année,  
Bonne année 2021.

*Didier Miriel*



# Retour sur les décisions prises en Conseil Municipal

## ☑ Municipalité

La crise sanitaire n'a pas permis d'installer le nouveau Conseil Municipal dans les délais impartis. C'est pourquoi lors des Conseils Municipaux des 28 mai et 11 juin derniers, il a été procédé aux différentes élections et désignations de représentants tels que présentés ci-dessous :

### MAIRES ET ADJOINTS

	Le Maire <b>M. Didier MIRIEL</b>
1 <sup>er</sup> Adjoint <b>Philippe GELARD</b>	- Urbanisme - PLUI-H - Aménagement urbain et travaux - Appui à la gestion du personnel communal du service technique
2 <sup>ème</sup> Adjointe <b>Pascale GUILCHER</b>	- Solidarité - Administratif - Ressources Humaines
3 <sup>ème</sup> Adjoint <b>Yvon FAIRIER</b>	- Environnement et économie - Développement durable - Tourisme - Accessibilité et transport
4 <sup>ème</sup> Adjoint <b>Sandrine REHEL</b>	- Animation et culture - Communication - Information et site internet - Jeunesse et sports - Associations - Affaires scolaires

### CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

<b>Yvonnick MENIER</b>	- Gestion des salles communales - Suppléance auprès de l'adjoint en charge de la commission animation et aux relations avec les associations
<b>Joël GESRET</b>	- « Petits » travaux de voirie - Maintenance des bâtiments
<b>Benoît ROLLAND</b>	- Communication - Information - Site internet
<b>Josiane HOUEE</b>	- Dinan Agglomération

### MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

#### ◆ CCAS – Centre Communal d'Action Sociale :

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** Didier MIRIEL (Président), Pascale GUILCHER (Vice-Présidente), Josiane HOUEE, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU.

**MEMBRES EXTÉRIEURS :** Jean BOULAIS, Etienne HOUÉE, Marie-Christine LE CRUBIERE, Nicole DESPRES.

#### ◆ Commission Urbanisme, PLUI-H, Aménagement Urbain et Travaux :

Didier MIRIEL (Président), Philippe GELARD (Vice-Président), Joël GESRET, Stéphane CORDIER, Yvon THOMAS, Yvonnick MENIER.

#### ◆ Commission Solidarité, Administration Générale, Gestion du Personnel Communal :

Didier MIRIEL (Président), Pascale GUILCHER (Vice-Présidente), Josiane HOUEE, Mélanie LAUTRIDOU, Evelyne PHILIPPO, Valérie LEON, Didier DELOURME.

#### ◆ Commission Finances :

Didier MIRIEL (Président), Yvon FAIRIER (Vice-Président), Marie-Jeanne LEFORGEUX, Yvon THOMAS, Mélanie LAUTRIDOU, Philippe GELARD.

#### ◆ Commission Animation, Culture, Jeunesse, Affaires scolaires, Sport et Associations :

Didier MIRIEL (Président), Sandrine REHEL (Vice-Présidente), Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Mélanie PERCHE, Evelyne PHILIPPO, Valérie LEON, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER.

#### ◆ Commission Communication, Information, Site internet :

Didier MIRIEL (Président), Benoît ROLLAND (Vice-Président), Caroline LEVAVASSEUR, Baptiste BOUGIS, Mélanie PERCHE.

Bénévoles extérieures : Josselyne BOSCHEL, Marie-Line HERCOUET

#### ◆ Commission Environnement, Développement durable, Ecologie, Accessibilité, Transport, Économie et Tourisme :

Didier MIRIEL (Président), Yvon FAIRIER (Vice-Président), Joël GESRET, Yvon THOMAS, Stéphane CORDIER, Marie-Jeanne LEFORGEUX.

#### ◆ CAO – Commission d'Appel d'Offres et de Marché à Procédure Adaptée (séance du 17 septembre 2020) :

**MEMBRES TITULAIRES :** Didier MIRIEL (Président), Philippe GELARD (Vice-Président), Joël GESRET, Yvon FAIRIER.

**MEMBRES SUPPLÉANTS :** Valérie LEON, Yvon THOMAS, Pascale GUILCHER.

## ► TARIFS 2021

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre dernier, Monsieur le Maire a souligné la période difficile que nous traversons du fait de la crise sanitaire, et le souhait de la municipalité de ne pas voir évoluer à la hausse les tarifs tels que ceux en vigueur à la cantine.

Ce geste fort de la commune s'adresse à tous les administrés, mais prend tout son sens en cette période de crise. Ils seront revus l'année prochaine pour application en janvier 2022, du fait d'une part des nouvelles méthodes d'approvisionnement (avec un accent qui sera mis sur le circuit court), et d'autre part l'inclusion davantage de produits bio.

Cette année, la commune a entrepris des travaux de réfection de la salle du Préau, ainsi que l'achat de gros équipements de cuisine et de la vaisselle. Une légère évolution des tarifs concernant la salle du Préau a donc été actée.

## REPRÉSENTANTS ASSOCIATIONS ET AUTRES SYNDICATS :

ORGANISME / ASSOCIATION	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
SDE - Syndicat Départemental d'Electricité	Joël GESRET	Philippe GELARD
Office du Tourisme Côte d'Émeraude Val d'Arguenon	Yvon FAIRIER	
Syndicat de Caulnes La Hutte Quéларon	Joël GESRET	Yvon THOMAS
Missions locales et autres organismes en lien avec l'emploi (Pôle Emploi)	Evelyne PHILIPPO	Pascale GUILCHER Yvon THOMAS
Pays de Dinan : C.E.P.	Yvon FAIRIER	
Correspondant « Défense »	Yvonnick MENIER	
Correspondant « Sécurité Routière »	Joël GESRET	
C.N.A.S. : Comité National d'Action Sociale	Pascale GUILCHER	
ASAD Mené Rance	Caroline LEVAVASSEUR	Sandrine REHEL Josiane HOUEE
Conseil d'école	Didier MIRIEL Sandrine REHEL	Caroline LEVAVASSEUR Mélanie PERCHE
Coeur Emeraude	Yvon THOMAS Yvon FAIRIER	Stéphane CORDIER Philippe GELARD
OGEC	Yvon FAIRIER	Yvon THOMAS

DÉSIGNATION	TARIFS	
	2020	2021
<b>Mairie</b>		
<b>PHOTOCOPIES (NOIR ET BLANC)</b>		
A4	0,20 €	0,20 €
A4 recto - verso	0,30 €	0,30 €
A3	0,30 €	0,30 €
A3 recto -verso	0,60 €	0,60 €
<b>PHOTOCOPIES (COULEUR)</b>		
A4	0,40 €	0,40 €
A4 recto - verso	0,60 €	0,60 €
A3	0,60 €	0,60 €
A3 recto -verso	1,20 €	1,20 €
<b>ENVOI D'UN FAX</b>		
Pour tous	1,00 €	1,00 €
<b>SUPPORTS DE DIFFUSION DES LISTES ÉLECTORALES</b> (selon art. 35 décret n°2005-1755 du 30/12/2005 CADA)		
Copie A4 noir et blanc (prix maximum autorisé par la loi de 2005 inchangée)	0,18 €	0,18 €
CD-ROM (prix maximum autorisé par la loi de 2005 inchangée)	2,75 €	2,75 €
<b>Service technique matériels et extérieurs</b>		
<b>TABLES ET CHAISES</b>		
Lot d'1 table et 8 chaises Location aux particuliers (gratuit pour les associations Plélanaises)	4,00 €	4,00 €
<b>PRATICABLES (pour faire podium - estrades...)</b>		
► Prêt aux associations Plélanaises (4)		
Caution pour un prêt des praticables (sauf Dinan Agglomération et collectivités)	500,00 €	500,00 €
<b>SONORISATION PORTABLE</b> ► Prêt aux associations Plélanaises		
Caution pour un prêt de la sonorisation portable (sauf Dinan Agglomération et collectivités)	750,00 €	750,00 €
<b>TABLE CHAUFFANTE</b> ► Prêt aux associations Plélanaises		
Caution pour un prêt de la table chauffante (sauf Dinan Agglomération et collectivités)	1000,00 €	1000,00 €
<b>GRILLES D'EXPOSITION</b> ► Prêt aux associations Plélanaises		
Caution pour un prêt des grilles d'exposition (sauf Dinan Agglomération et collectivités)	200,00 €	200,00 €



# Retour sur les décisions prises en Conseil Municipal

## VERGER CONSERVATOIRE : FRUITS À LA TONNE

Le ramassage des fruits en dehors du verger conservatoire reste gratuit pour tous les administrés

Vente de fruits : pommes, poires...	130,00 €	130,00 €
Vente de fruits (sans ramassage) : pommes, poires...	65,00 €	65,00 €

## Ecole Montafilan

### TARIFS CANTINE

Repas enfant	2,75 €	2,75 €
Repas enseignant ou adulte	5,60 €	5,60 €
Repas personnel communal, stagiaires, AVS, EVS + personnel recruté par l'Etat pour intervenir à l'école sous contrat à temps non complet	3,80 €	3,80 €
Repas des enfants fréquentant L'ALSH (goûter + eau compris) facturé à Dinan Agglomération	5,50 €	5,50 €

### TARIFS GARDERIE (par ½ heure)

Matin à partir de 7h00	0,50 €	0,50 €
Soir de 16h30 à 19h00	0,50 €	0,50 €
Soir de 16h30 / 16h40 à 17h30 avec goûter inclus	1,20 €	1,20 €
Soir de 17h30 à 18h30	1,00 €	1,00 €
Soir de 18h30 à 19h00	0,50 €	0,50 €
Pour 1/2 heure supplémentaire à partir de 19h00	3,00 €	3,00 €

## Cimetière

### CONCESSIONS

Concession traditionnelle ou mini-tombe 15 ans	80,00 €	80,00 €
Concession traditionnelle ou mini-tombe 30 ans	160,00 €	160,00 €
Niche murale ou niche au sol 15 ans	230,00 €	230,00 €
Niche murale ou niche au sol 30 ans	550,00 €	550,00 €
Niche au sol biodégradable 7 ans et non renouvelable	80,00 €	80,00 €
Plaque pour niche	70,00 €	80,00 €
Plaque pour stèle jardin du souvenir	70,00 €	80,00 €

## Droits d'occupation du domaine public

### DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSE (par m<sup>2</sup> et par an)

Redevance annuelle	3,50 €	3,50 €
--------------------	--------	--------

### DROIT DE PLACE HORS MARCHÉ SANS BRANCHEMENT

Camion d'environ 13 ml (1/2 journée - 5h max.)	120,00 €	120,00 €
Camion d'environ 13 ml (journée)	175,00 €	175,00 €
Camion d'environ 5 ml (par semestre)	140,00 €	140,00 €
Camion d'environ 5 ml (par an)	250,00 €	250,00 €

### STATIONNEMENT POUR GENS DU VOYAGE (cirque et spectacle de marionnettes compris)

Par jour et par caravane	10,00 €	10,00 €
--------------------------	---------	---------

## Salles communales

### FOYER CULTUREL

Ou autre salle sur autorisation du Maire (en cas d'impossibilité au Foyer Culturel)

Séances de sports (non associative) ou autres activités (courtes 2h maxi) hors entreprises Plélanaises	15,00 €	15,00 €
Réunion privée, assemblée... (non associative) ½ journée	50,00 €	50,00 €
Formation (salle d'honneur si foyer culturel non-disponible)	50,00 €	50,00 €

## LE PRÉAU (pas de location le 31/10)

Café après obsèques des Plélanais ou Célébration d'obsèques civiles (Cérémonie sur la commune)	Gratuit	Gratuit
Privés Plélanais ou associations de Plélan ou Personnel communal pour manifestation lucrative (4)	100,00 €	120,00 €
Privés ou associations « hors commune » et manifestations commerciales	150,00 €	170,00 €
Forfait chauffage pour toute location du 15/10 au 15/04	30,00 €	30,00 €
Vaisselle		50,00 €
Caution	250,00 €	250,00 €

## LA MAISON DE LA VALLÉE (pas de point de chauffe et de refroidissement)

Obsèques civiles ou Café après obsèques des Plélanais (Cérémonie sur la commune et seulement si Le Préau est déjà réservé)	Gratuit	Gratuit
Privés Plélanais ou associations de Plélan ou Personnel Communal pour manifestation lucrative (1) (4)	150,00 €	150,00 €
Privés ou associations « hors commune » et manifestations commerciales (1)	200,00 €	200,00 €
Forfait chauffage pour toute location du 15/10 au 15/04	30,00 €	30,00 €
Caution	250,00 €	250,00 €

## ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

Location par jour (dès la 1 <sup>ère</sup> heure : facturation journée entière)	45,00 €	45,00 €
---	---------	---------

## FORFAIT NETTOYAGE POUR TOUTES LES SALLES

Surplus nettoyage (1/2 journée)	80,00 €	80,00 €
Surplus nettoyage (journée)	160,00 €	160,00 €

## SALLE L'EMBARCADERE <sup>(2)</sup>

Prix de base pour une location de la salle pour 1 journée

Associations, comités d'entreprises Plélanaises	270,00 €	270,00 €
Privés Plélanais ou Personnel Communal (4)	400,00 €	400,00 €
Associations, comités d'entreprises "extérieures" hors commune	500,00 €	500,00 €
Privés "extérieurs" hors commune	600,00 €	600,00 €
Entreprises « extérieures » hors commune	800,00 €	800,00 €
Mise à disposition pour les financeurs de la salle (Préfecture, Sous-Préfecture, Conseil Départemental, Conseil Régional, Syndicat Mixte du Pays de Dinan)	Gratuit	Gratuit
Dinan Agglomération pour la compétence culture	Gratuit	Gratuit
Les écoles de Plélan-le-Petit (1 représentation par an)	Gratuit	Gratuit
L'association pas d'les Arts (1 exposition par an - entrée gratuite)	Gratuit	Gratuit
L'EHPAD de Plélan-le-Petit pour le repas de Noël	Gratuit	Gratuit
Une manifestation organisée en faveur du Téléthon (actuellement Thé dansant)	Gratuit	Gratuit
Assemblée Générale (1/2 journée) du 16 avril au 14 octobre	130,00 €	130,00 €
Assemblée Générale (la journée) du 16 avril au 14 octobre	260,00 €	260,00 €
Assemblée Générale (1/2 journée) du 15 octobre au 15 avril	160,00 €	160,00 €
Assemblée Générale (la journée) du 15 octobre au 15 avril	320,00 €	320,00 €
Utilisation seule du hall d'entrée	120,00 €	120,00 €
Forfait chauffage (location du 15 octobre au 15 avril)	60,00 €	60,00 €

### OPTIONS POSSIBLES

2 <sup>ème</sup> journée consécutive du 16 avril au 14 octobre	100,00 €	100,00 €
2 <sup>ème</sup> journée consécutive du 15 octobre au 15 avril	160,00 €	160,00 €
Tarif préférentiel au-delà de 2 jours	300,00 €	300,00 €
Utilisation des gradins	70,00 €	70,00 €
Mise à disposition gratuite des gradins pour les associations Plélanaises	Gratuit	Gratuit
Vidéoprojecteur sonorisé - branchement vidéo et son sur scène (sans accès à la table de mixage des connaissances pour l'utilisation)	50,00 €	50,00 €
Accès régie (avec tables de mixage), projecteurs, micros (sous réserve de la présence d'un professionnel)	60,00 €	60,00 €
Mise à disposition d'un agent communal pour l'utilisation de la nacelle (30 € de l'heure)	30,00 €	30,00 €

### CUISINE ET COUVERTS

Utilisation complète de la cuisine/plonge avec mise à disposition de 180 couverts, d'ustensiles de cuisine et de matériels de cuisine, selon les listes proposées sur le formulaire location "REPAS"	150,00 €	150,00 €
Utilisation de la cuisine avec plonge avec mise à disposition de 180 articles et de matériels de cuisine, selon les listes proposées sur le formulaire location "SANS REPAS"	75,00 €	75,00 €
Interdiction d'utiliser la sauteuse et le four, sous peine d'une majoration de 75 €		
Mise à disposition d'ustensiles de cuisine et de matériels de cuisine, selon les listes proposées sur le formulaire Mise à Disposition... (pas de cuisine)	Gratuit	Gratuit
Articles supplémentaires (2 € le panier)	2,00 €	2,00 €
Assemblée Générale ou réunion (1/2 journée) du 16 avril au 14 octobre	130,00 €	130,00 €
Assemblée Générale ou réunion (la journée) du 16 avril au 14 octobre	260,00 €	260,00 €
Assemblée Générale ou réunion (1/2 journée) du 15 octobre au 15 avril	160,00 €	160,00 €
Assemblée Générale ou réunion (la journée) du 15 octobre au 15 avril	320,00 €	320,00 €
Tarif préférentiel au-delà de 2 jours par jour supplémentaire d'occupation	300,00 €	300,00 €
Utilisation du vidéo projecteur sonorisé. Branchement vidéo et son sur la scène (pas d'accès à la table de mixage qui nécessite des connaissances pour l'utilisation)	50,00 €	50,00 €
Arrhes	30% du total	30% du total
Caution pour tous	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution par chèque séparé en supplément pour le vidéo projecteur	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution par chèque séparé en supplément pour l'accès régie	1 000,00 €	1 000,00 €

(1) La Maison de la Vallée n'est louée qu'en période « hors scolaire », selon la délibération n°120515-08. Remise des clés le vendredi soir et état des lieux le lundi matin.

(2) Les décisions prises par délibérations du 7 mai 2013 (N° 08 et 17) sont maintenues : mise à disposition gratuite pour les spectacles de la programmation culturelle de la CCPP (nouvellement Dinan Agglomération).

(3) Supplément chauffage pour L'Embarcadère : uniquement du 15 octobre au 15 avril de chaque année : 60 € par jour. Le chauffage est facturé pour toutes les locations et mises à dispositions payantes dorénavant : à part pour la délibération spécifique pour la mise à disposition pour la CCPP (Dinan Agglomération désormais) qui est maintenue : Délibération n°070513-08 ; toutes les autres locations feront l'objet de facturation du chauffage, même lors de l'utilisation d'une deuxième journée. Exemple : 2<sup>ème</sup> journée consécutive à 100 € cela fera 100 + 60 € = 160 €

(4) Pour le Personnel Communal, il y a lieu de préciser que ce sont toutes les personnes rémunérées dans la commune (payées par fiches de paie et travaillant dans la collectivité au moment de la demande).

## CONSTRUCTION D'UN BOULODROME demande de subvention



En avril 2018, le local technique municipal dans lequel se trouvait le boulo-drome, a été détruit par un incendie. Du fait de la crise sanitaire qui a impacté financièrement le budget communal, un tel projet ne pouvait être envisagé qu'à partir de 2022.

Le plan de relance proposé par le Département des Côtes d'Armor, est une réelle opportunité qui permet d'envisager la construction du boulo-drome dès janvier 2021.

Il a donc été décidé de solliciter le Département dans le cadre de cette opération.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 septembre dernier a donc délibéré afin d'adopter l'opération de construction du boulo-drome pour un montant prévisionnel de 148 500,00 € HT, et en sollicitant une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor à hauteur de 30 % du coût total prévisionnel des travaux, à savoir 44 550,00 €.

Le 20 octobre dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir l'avis favorable du Département des Côtes d'Armor quant à l'octroi de cette subvention de 44 550,00 €.

Le 28 novembre dernier, le Conseil Municipal a fait le choix du maître d'oeuvre pour ce projet, à savoir le cabinet Bucaille et Wiener.

## BONS CADEAUX DE NOËL

Depuis de nombreuses années, notre commune offre un bon cadeau de Noël à l'ensemble des classes maternelles et élémentaires de nos deux écoles (Montafilan et Saint-Pierre) d'une valeur de 50 € par classe.

Le Conseil Municipal réuni le 28 novembre dernier, a décidé d'attribuer ce bon cadeau à destination des 8 classes de l'école Montafilan et des 6 classes de l'école Saint-Pierre.



## Retour sur les décisions prises en Conseil Municipal

### ► OPÉRATION ARGENT DE POCHE

*Vous avez entre 16 et 18 ans, et vous voulez vous faire de l'argent de poche : venez-vous inscrire en mairie !*

Depuis 2016, la commune a lancé le dispositif argent de poche pour les adolescents. Cette année encore, le Conseil Municipal, réuni le 10 juillet dernier, a fait le choix de renouveler l'opération. Les missions consistent en de petits travaux sur le territoire communal pendant les vacances scolaires et parfois le samedi.

La mairie vous propose de gagner 15€ pour 3 heures de travail.

Ce dispositif permet aux adolescents de s'impliquer dans le cadre de vie de la commune et de se valoriser auprès des adultes.

### ► CRÉATION D'UN PACK ÉCO-ACTEUR : participation communale à l'achat d'un composteur, d'un récupérateur d'eau, d'un nichoir et d'un hôtel à insectes

Le Conseil Municipal réuni le 28 novembre dernier a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des administrés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le budget alloué par la commune est de 2 000,00 €. Si des demandes arrivent alors que le budget alloué est dépassé, elles seront reportées l'année suivante.

### ► CIMETIÈRE COMMUNAL : Reprise des Concessions en état d'abandon

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre dernier, il a été décidé de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal. Cette procédure est engagée pour les raisons suivantes :

CONSIDÉRANT que lors d'un état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté qu'un nombre conséquent de concessions perpétuelles se trouvent à l'état d'abandon dont les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière et certains présentent des risques pour les usagers et les concessions voisines,

CONSIDÉRANT que la commune reste propriétaire des emplacements qu'elle concède, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal et dont les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace qui leur est ainsi mis à disposition,

CONSIDÉRANT que pour certaines concessions, l'entretien devient souvent de plus en plus complexe au fil du temps, notamment quand les concessionnaires sont décédés, n'ayant plus d'ayants droit ou que ces derniers ne sont pas informés d'une concession les concernant au sein du cimetière communal,

CONSIDÉRANT qu'au préalable de la procédure de reprise, les services communaux vont procéder à une démarche de communication et d'information pour faire en sorte que les familles intéressées puissent se faire connaître en mairie, prennent leurs dispositions concernant leurs défunts et de leur rappeler leurs obligations, à condition de pouvoir justifier d'un titre de concession,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'éventuels retours des familles sans les démarches entreprises au préalable et afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-23,

CONSIDÉRANT que pour être engagée dans la procédure de reprise, chaque concession visée doit avoir au moins trente années d'existence à compter de l'acte de concession et qu'elle n'ait enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années,

CONSIDÉRANT que pour garantir la validité de la procédure, les concessions concernées doivent avoir fait l'objet de deux avis de constat d'abandon et de deux visites sur site, avec pour chacune l'établissement d'un procès-verbal, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle,

CONSIDÉRANT que des obligations légales en matière de notification, d'affichage et de non affichage sont à respecter lors des phases successives sus-mentionnées lors de cette procédure,

CONSIDÉRANT que la procédure de reprise nécessite la mobilisation des services communaux sur une période estimée à environ quatre années consécutives à compter de son lancement,

CONSIDÉRANT qu'au terme de la procédure, l'article L. 2223-17 du C.G.C.T. précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession abandonnée est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

**Il sera donc procédé à un affichage devant les tombes concernées par cette procédure, afin de permettre aux familles de se déclarer en mairie. Si vous connaissez des membres de ces familles, n'hésitez pas à contacter la mairie.**



# Conseil Municipal des Enfants

Les jeunes Plélanais ont élu leurs représentants le 28 septembre dernier. Cinquante-sept enfants, actuellement en classe de CM1 et CM2, ont été sollicités pour mettre leur bulletin dans l'urne et désigner ainsi les membres du Conseil Municipal des enfants. Treize jeunes ont ainsi été élus pour deux ans afin de représenter leurs camarades. En raison du covid, le C.M.E. a été mis entre parenthèses pour le moment.

C'est avec grands regrets que seule la cabane avec la boîte aux lettres du Père-Noël a été installée cette année, la construction, décoration et installation du village de Noël avec tous les enfants ne permettant pas de respecter les gestes barrières.



## PREMIÈRE RÉUNION C.M.E. DU DIMANCHE 11 OCTOBRE

Les enfants élus se sont réunis en présence de Sandrine RÉHEL, adjointe, accompagnée d'Évelyne PHILIPPO et Valérie LÉON, conseillères chargées de l'encadrement des enfants du CME pour l'installation officielle du Conseil Municipal des Enfants.

*Félicitations aux 13 enfants élus, vous êtes devenus les représentants de tous les enfants de la commune !*

Chacun a pu prendre la parole pour s'exprimer et proposer ses idées:

- **LOUANN** "Votez Louane tout sera génial !" - Avoir une nouvelle rampe au Skatepark - Avoir une table de ping-pong en béton - Avoir une petite maison pour mettre des livres qu'on pourrait emprunter - Mettre des ralentisseurs dans certaines rues pour protéger les enfants et ralentir la vitesse.
- **ENORA** "Votez Enora ! Votez pour un monde plus juste !" - Des bacs de compost - Un marché pour acheter des produits et des légumes frais - Des pistes cyclables.
- **MAËLLE** "Votez Maëlle vous donnera des ailes !" - Nettoyer et réparer les jeux sportifs du bois des Garennes.
- **ELAÏA** "Votez le Plélan des enfants !" - Plus d'animations pour les jeunes.
- **BASILE** "Un enfant dans la ville Basile !" - Plus de terrains de sport car le soccer est un peu petit - Raviver le terrain de tennis.

- **MORGAN** "Votez Morgan c'est le bon plan !" - Le Skatepark à compléter - Abrisbus rue des Graviers.
- **LUCIEN** "Votez Lucien et nous serons tous des copains !" - Plus de rampes au Skatepark - Plus de jeux pour les tout-petits avec des tables de pique-nique à côté de la tyrolienne.
- **ELSA** "Votez Elsa et je représenterai les enfants !" - Trop d'emballages dans les magasins (recyclage ou reprise des consignés) - Plus de jeux dans les écoles - Pas assez de jeux pour les grands - Remettre de la terre sur les bosses du terrain de BMX - Demander à l'Ehpad s'ils ont des attentes. Ralentir la vitesse
- **NATHAN** "Votez Nathan pour une vie plus folle !" - Plus de bosses ou de terrains de BMX - Plus d'espaces de jeux ou de lieux de rencontres.
- **MAHILI** "Votez Mahili pour une nature plus verte !" - Réparer le lavoir - Nettoyer et sécuriser la mare derrière le presbytère - Continuer à aménager la tyrolienne avec des tables de pique-nique - Mettre des poules et des chèvres - Les pistes cyclables - Entretenir l'histoire et les souvenirs de Plélan-le-Petit.

Réparer le lavoir - Nettoyer et sécuriser la mare derrière le presbytère - Continuer à aménager la tyrolienne avec des tables de pique-nique - Mettre des poules et des chèvres - Les pistes cyclables - Entretenir l'histoire et les souvenirs de Plélan-le-Petit.

- **LUCIE** « Avec Lucie, il n'y a pas de souci ! » - Un plus grand toboggan - Des jeux à côté de la tyrolienne.
- **RAPHAËL** « Tous à vélo dans Plélan ! » - Des pistes cyclables. Ralentir la vitesse
- **MAËLYS** « Unis à Plélan-le-Petit » est d'accord avec tout ce qui a été proposé.



# Informations Municipales

## 📣 Recensement citoyen



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant, auprès de sa mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Une attestation de recensement lui sera remise, celle-ci sera valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

## 📣 Petit rappel



La réglementation routière a été modifiée rue de la Janaie, celle-ci est désormais en zone de circulation limitée à 30 km à l'heure et en priorité à droite.

La priorité à droite est appliquée dans le périmètre de la zone 30, ainsi que dans la totalité de la rue de la Janaie.

## 📣 Rappel de la réglementation sur les bâtiments en ruine

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction (article 1386 du code civil). En cas d'accident, votre responsabilité est engagée.



## Etat-civil :

L'année 2020 a été marquée par la célébration de 4 mariages et un PACS dans notre commune. Nous avons aussi pu comptabiliser 16 naissances. 25 décès ont été enregistrés depuis le début de l'année.

## 📣 RPAM

### Le Relais Parents Assistants Maternels de Dinan Agglomération



permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accompagnés de leurs parents, assistant maternel ou garde à domicile. Le RPAM offre un service gratuit ouvert à tous.

Le Relais vous informe sur...

- ♦ l'ensemble des modes d'accueil du territoire
- ♦ les modalités administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile
- ♦ les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre

Le relais parents assistants maternels organise des animations itinérantes ouvertes aux enfants non scolarisés accompagnés d'un adulte.

Ces moments ludiques sont une invitation à partager des temps de découverte et de plaisir autour du jeu. Les espaces jeux se déroulent de 9h30 à 11h30. Vous pouvez arriver et repartir à l'heure de votre choix, selon le rythme de l'enfant et le vôtre. L'accès est libre et gratuit

13 communes sont rattachées à l'antenne relais du secteur de Corseul/Plélan : Aucaleuc, Bourseul, Corseul, La Landec, Languédias, Languenan, Plélan-lepetit, Plorec-sur-Arguenon, St-Maudez, St-Méloir, St-Michel-de-Plélan, Trébédan et Vildé-Guingalan.

Anne-Laure DERAÏN, animatrice du Relais parents assistants maternels vous accueille lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au Multi-accueil de Corseul, Chemin du Ray.

Tél : 02.96.88.04.64

Courriel : [rpam.corseulplelan@dinan-agglomeration.fr](mailto:rpam.corseulplelan@dinan-agglomeration.fr)



A.1001.20350

**Votre voix compte !**

**ELECTIONS**  
DE VOS REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**2021**  
DU 1<sup>ER</sup> AU 15 MARS 2021

**CNRACL**  
La retraite des fonctionnaires  
territoriaux et hospitaliers



**Pourquoi, comment,  
où et quand voter ?**

toutes les réponses :  
[www.cnrACL.retraites.fr](http://www.cnrACL.retraites.fr)

## Retraités de la CNRACL, élevez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.

Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h

Ou

- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

\* La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 » conformément au décret n° 2007 - 173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et à l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins des « Elections CNRACL 2021 ». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courriel à l'adresse suivante : [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr) ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »



## Si tu es victime

# 10 CONSEILS contre le harcèlement

### 1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles! Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

### 2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

### 3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide : [www.facebook.com/safety/](http://www.facebook.com/safety/)

### 4 Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le numéro gratuit « Stop Harcèlement » 08 08 80 70 10.



### 5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont les représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

## Si tu es témoin

### 6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

### 7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.

### 8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.

### 9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à faire tourner », supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

### 10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.



Retrouve conseils et outils pratiques sur **AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE** .GOUV.FR

## Commémoration du 11 novembre



Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie s'est déroulée sans public et représentants des instances militaires. Messieurs le Maire et le 1er adjoint ont déposé une gerbe au monument aux morts.

## 📣 Liaisons douces

## 📣 Local Technique

Le chantier avance normalement. La toiture a été posée ainsi que les panneaux photovoltaïques.



Un nouveau sentier pédestre a été ouvert près du foyer logement. Il permettra, notamment aux enfants de rejoindre la salle omnisports en toute tranquillité. Ces travaux ont été réalisés par Dinan Agglomération, propriétaire du terrain.

## 📣 Travaux Rue des Rouairies



Depuis quelques semaines, la rue des Rouairies (à partir du carrefour avec la rue du Tram jusqu'à la Médiathèque) est en travaux. Le Syndicat de l'eau Caulnes La Hutte Quélaron a entrepris de remplacer des canalisations d'eau qui étaient en très mauvais état. Une autre tranche de rénovation ( de la rue du Tram à la rue de la Libération) est prévue en 2021.

Un autre chemin a été aménagé par les employés communaux, au niveau du centre équestre, le long de la départementale.



## 📣 Logements Locatifs

Les HLM de la Rance ont acquis le terrain vacant dans la résidence du Vallon. Deux logements de type F3 seront prochainement disponibles.



## 📣 Lotissement les Coquelicots



## Travaux à l'église



Le 4 novembre, l'entreprise de couverture Outil est intervenue sur le clocher de l'église pour remplacer des ardoises défectueuses qui avaient provoqué des infiltrations. Afin de profiter du déploiement de la nacelle, la flèche du clocher a été repeinte.

Au cours de cette opération, il a été constaté des joints détériorés sur les clochetons.



Par précaution, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour interdire l'entrée principale de l'église. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans ce genre de réparations.

## Tri sélectif



En raison des travaux réalisés à l'Intermarché, les conteneurs ont provisoirement été déplacés sur le parking du Stade Municipal. Merci de maintenir ces lieux propres.

## Réunion avec les commerçants et artisans de la commune

La municipalité a rassemblé les entreprises plélanaises le 15 octobre dernier pour échanger sur leurs attentes vis-à-vis de la commune. Il est envisagé d'installer des panneaux aux entrées d'agglomération recensant les commerçants. Un groupe WhatsApp a également vu le jour afin de tisser du lien entre eux.



## Réunion avec les associations

Jeudi 8 octobre, plusieurs élus de la nouvelle municipalité ont rencontré les associations de la commune. Sandrine Réhel, adjointe chargée de l'animation, de la culture, mais aussi des associations, a présenté les élus. L'objectif était de faire connaissance, mais aussi d'entendre les attentes de chacun. 35 associations sont recensées dans la commune, 17 étaient présentes.

### Promouvoir la vie associative

Il arrive que la commune organise des manifestations et sollicite des associations intéressées pour tenir une buvette ou un autre stand, ceci afin de leur permettre de gagner un peu d'argent. Du matériel est également mis à disposition du tissu associatif (barrières, tables, chaises, sonorisation, grilles d'exposition, etc.). Cinq salles sont dédiées aux associations : le Foyer Culturel, la salle Le Préau, l'Embarcadère, le Foyer des Jeunes Sportifs et la Maison de la Vallée.

Les élus souhaitent une vie associative active même si quelques associations n'ont pas encore pu reprendre leurs activités en raison de la crise sanitaire ou bien d'une situation difficile liée à la baisse du nombre d'adhérents. Différents supports de communication sont proposés gratuitement : l'application Panneau pocket pour recevoir des notifications d'informations, la page Facebook, le site internet de la commune en cours de mise à jour et le bulletin communal.





# DE NOUVEAUX SERVICES SUR NOTRE COMMUNE

## Les Mijotés d'Antan

**Les Mijotés D'antan**  
Plats préparés à emporter

100% Fait maison  
100% Origine française  
100% Éco-responsable

06.40.27.24.63  
lesmijotesdantan@gmail.com  
www.lesmijotesdantan.com




Damien, 33 ans, est diplômé cuisinier depuis 2013.

“Originaire du Nord, je suis arrivé en Août 2020 en Bretagne avec l’envie de créer mon entreprise, je vous propose la vente de plats préparés à emporter sous 2 conditionnements différents :

- Des plats individuels en barquette éco-responsable et des bocaux de plats en sauce (boeuf bourguignon, blanquette de veau, etc...)

Toutes les recettes sont élaborées à base de produits Français et cuisinées maison sur Plélan-le-petit.

Un service de livraison à domicile est possible (gratuit pour les habitants de Plélan-le-Petit”.

Présent tous les mercredis de 17h00 à 19h30 sur le parking d'Intermarché

## Allo Pat

**ALLO PAT - à votre écoute**  
Service d'accompagnement à la personne  
Courses, déplacements médicaux ou administratifs. Petits travaux de jardinage.

Patricia Hervé  
06 46 92 91 09

**Allo Pat - English speaking**  
Home help. Shopping. Medical or administrative appointments. Light gardening. Translation.

Call 06 46 92 91 09 for more info. Based in Plélan le Petit. Willing to travel.



Allo Pat est un nouveau service disponible sur Plélan et ses environs (English speaking too).

Je vous propose de vous accompagner dans votre quotidien et vos divers déplacements. Besoin d'aide pour les courses, rendez-vous, démarches administratives ou petits travaux de jardinage? N'hésitez pas à me contacter. Je vous assure de ma discrétion et de mon professionnalisme.

Je suis disponible du lundi au vendredi ( exceptionnellement les week-ends)

*\* Le paiement en CESU est déductible des impôts.*

Please note that I also speak English fluently and can provide you with admin, medical and social support.

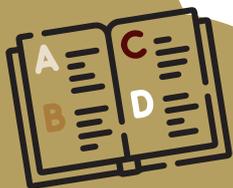
## Distributeur de pizzas



Courant novembre, Sophie et Thomas LESIEUR, de la pizzeria La Pladza à St Cast-le-Guildo ont investi dans un distributeur à pizzas, installé sur le parking de Vildé Mousse. Il est possible d'acheter des pizzas 24/24 et 7/7. Les approvisionnements sont faits tous les jours.

Le responsable précise que lorsqu'on achète 1 pizza, 2 tickets sont remis (un pour la carte bancaire et l'autre pour la facture). Sur ce second figure un numéro de fidélité offrant la 10<sup>ème</sup> pizza. Il précise également que lorsqu'il est noté "froide", la pizza est précuite à 80 %, terminant de cuire en se chauffant.





## La vie de nos écoles



# Ecole Montafilan

### HOMMAGE À SAMUEL PATY

A la rentrée des vacances de la Toussaint, les élèves de l'école Montafilan ont rendu hommage à Samuel Paty en respectant une minute de silence mais aussi en travaillant en Éducation Morale et Civique.

Le thème de l'année étant le vivre ensemble et le respect, nul doute que les enfants apprendront le partage, la tolérance et le dialogue. M<sup>me</sup> DELAGRÉE, D.D.E.N. attachée à l'école et la laïcité, a tenu à être auprès des élèves et des enseignants lors de cet hommage.



### SEMAINE DU GOÛT AVEC LES ENFANTS DE MATERNELLE

Les enfants de maternelle de l'école Montafilan ont participé à la semaine du goût. Ils ont pu ainsi rencontrer les saveurs salées, sucrées, amères et acides sur plusieurs jours et également pu découvrir de nouveaux fruits et légumes.



### RENCONTRE AVEC FRÉDÉRIC MARAIS

Après avoir étudié une dizaine d'albums de l'auteur, les élèves ont eu la chance de rencontrer Frédéric MARAIS. Ils avaient préparé un panneau collectif inspiré de ses albums et une interview d'une dizaine de questions. A l'issue de celle-ci, Frédéric MARAIS leur a proposé de dessiner avec son aide la célèbre vague d'Hokusai, couverture de l'un de ses albums. Les élèves ont été ravis de cette rencontre et sont fiers d'avoir pu emporter dans leur classe la vague dédiée de l'auteur, un beau souvenir pour la classe.



### UN NOUVEAU JEU a été installé dans la cour de l'école à la grande joie des petits comme des grands.

Ce jeu a été acheté en partie par la municipalité (pour remplacer un jeu obsolète) ainsi que par le compte O.C.C.E. de l'école et l'APE de l'école Montafilan. Il se trouve sur une partie herbeuse et pourra se compléter d'année en année pour avoir un grand parcours praticable de la T.P.S. au CM2.



# Ecole Saint Pierre

## INTERVENTION

### “ Les dangers liés à l'électricité ”



Les élèves de CM2 ont accueilli Guy Debeix, membre de l'association ABIEG (Association des Bénévoles des Industries Électriques et Gazières des Côtes d'Armor).

Après avoir fait état des différentes sources d'énergie : charbon, pétrole, gaz, uranium, eau, vent et soleil, il a exposé aux enfants les dangers liés à l'électricité. Les enfants ont manipulé et classé des aimants pour identifier l'utilisation qui est faite de l'énergie : se chauffer, s'éclairer, se déplacer, faire fonctionner un appareil. Les enfants n'ont pas manqué de questionner M. DEBEIX quant au fonctionnement des différents appareils domestiques.

Nous avons terminé la matinée avec des questions-réponses sur les dangers liés à l'électricité.

## LA SEMAINE DU GOÛT

La classe des TPS-PS-MS a profité de la semaine du goût pour cuisiner et inviter la classe des MS-GS à venir déguster ses préparations sur le thème de l'automne ! Au menu du goûter : compote de poires à la vanille et gâteaux au yaourt et aux pommes ! Les enfants se sont régalés !

Les TPS-PS-MS étaient d'autant plus ravis d'avoir satisfait les papilles des MS-GS, qu'ils ont été invités en retour (après avoir reçu une belle lettre) par la classe des MS-GS pour déguster leurs préparations culinaires : un crumble pommes-poires, un gâteau à la courge butternut et une compote pommes-poires ! Les petits gourmands des deux classes étaient tous très satisfaits !



L'APEL de l'école Saint Pierre a financé **L'ACHAT DE 10 TABLETTES NUMÉRIQUES** grâce aux bénéfices réalisés lors des différentes manifestations.

Dans le cadre du **PROJET SUR LES ARTS**, les 50 élèves de CE1-CE2 et CM1 se sont rendus au CEAPC (Centre d'Eveil aux Arts Plastiques de Cornouailles) de Plogastel Saint Germain (29).



Les élèves ont travaillé l'abstraction au travers de différents supports comme le bois et le papier, de techniques et d'outils variés (crayons, pastels, peinture, fusain, plume...). La semaine a été marquée par une visite au musée des Beaux Arts de Quimper où les élèves ont découvert des tableaux « en vrai ».

Dans les circonstances actuelles, tous les acteurs, enseignantes et parents ont joué le jeu de la confiance envers le centre qui « nous accueillait dans le respect des normes de sécurité imposées par le protocole sanitaire. Les 2 groupes qui travaillaient dans 2 ateliers différents avaient des repas et des récréations en horaires décalés. Nous sommes tous ravis que cette semaine ait pu avoir lieu !



## APE Ecole Montafilan



### BUREAU :

Frédéric CHARITE reste président,  
Vice-présidente Aurélie DAULY-TROTIN,  
Caroline FOULQUES reste Trésorière,  
Trésorière adjointe Anne Claire OLDANI,  
Secrétaire Patrick LOMBAERT,  
Secrétaire adjointe Emmanuelle RAULT.

Lors de l'Assemblée Générale a été évoqué le bilan 2019 légèrement déficitaire de 529,85 euros mais avec le confinement nous nous en sortons plutôt bien. Nous avons rappelé les nouvelles opérations ayant fonctionné comme la vente de saucissons, la benne à ferraille...

Nous regrettons l'impossibilité de faire le vide grenier et la kermesse, que ce soit pour le moment convivial et humain des événements ou pour la partie bénéficiaire.

Nous remercions la mairie pour la subvention qui nous a beaucoup aidés. Les projets de l'année restent un peu avec l'épée de damoclès covid... Malheureusement pas de fête Halloween avec le concours de soupe. Pas de fête de Noël possible, il va falloir envisager les choses différemment pour les enfants, même un goûter semble impossible. Mais l'APE offrira, via le Père Noël, des cadeaux comme tous les ans aux classes. Un repas à emporter de poulet basquaise a été proposé ce vendredi avec 230 parts vendues. À suivre la vente de gavottes et de saucissons, les bons sont à rendre le 20 novembre. Une commande de jeux de société est également proposée, en fonction des ventes des cadeaux seront choisis par l'école et un partenariat avec le Magasin Vert pour les sapins est en cours. Une partie des bénéfices va être utilisée pour acheter des jeux de cour dans la continuité de ce qui vient d'être installé. Les prochaines réunions devraient être effectuées en visio si possible (reste à trouver le support).

## Tous ensemble avec Colyn



### Le combat continue...

Le 30 juin dernier, Colyn a rejoint les étoiles. Son souhait depuis le début de sa maladie était d'aider les enfants malades comme lui. C'est pour cette raison que l'association " Maviemoncoeurmonsoleil " a fait et fera tout son possible pour venir en aide aux enfants malades ou atteints d'un handicap ainsi que leur famille.

En février dernier, un collectif d'artistes solidaires s'est mobilisé pour Colyn. Au vu de la situation sanitaire, la tombola a été effectuée le 27 septembre où 26 gagnants ont été tirés au sort.

Nous remercions chaleureusement tous les artistes, les associations et toutes les personnes qui se sont mobilisés autour de Colyn. Plusieurs projets leur tiennent à coeur. Une première date à retenir est le vendredi 4 juin 2021 pour une course nature.

Cette animation aura lieu sur la commune de Plélan-le-Petit en semi nocturne avec 2 parcours "14 km et 8 km" (également ouverte aux randonneurs). Les bénéfices de cette action seront reversés à un enfant, une famille ou une association ciblée à l'avance.

*N'oublions pas ... Tous ensemble on est plus fort !*

## La Raquette Plélanaise CLUB DE TENNIS



Le Tennis Club Plélanais fonctionnait à merveille avant l'obligation de tout arrêter face au nouveau confinement et deux équipes étaient lancées en championnat dont déjà deux victoires pour l'équipe des hommes et la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place avaient été remportées lors d'un tournoi enfants. Une vente de maillots est en projet.



## Concours hippique



Le dimanche 4 octobre, le centre équestre des Grands fossés a enfin pu organiser un concours de sauts d'obstacles, ouvert aux poneys et chevaux. Le premier et dernier de l'année, puisqu'en raison du coronavirus, les deux du printemps n'avaient pu avoir lieu.

121 concurrents, venus de toute la Bretagne, se sont affrontés dans les quatorze épreuves prévues.

## Armor-Judo



Le CEPS ARMOR JUDO vous propose depuis quelques années des cours de Judo et de Ju-jitsu. Depuis l'année dernière, Mathieu LITTLE LEBRETON assure, en plus, des cours de Taïso. Une gymnastique alliant le renforcement musculaire à la voie de la souplesse (comme l'enseigne le judo). C'est l'occasion de découvrir une nouvelle approche des arts martiaux.

Les cours de Judo, de Ju-jitsu et de Taïso se déroulent les lundis et mercredis entre 17h00 à 20h00.

Contact : 06 21 18 35 81

## Association Senviha Yoga

### Restons connectés avec nous-mêmes !

Christelle, professeure de l'Association Senviha Yoga, continue de dispenser des cours de yoga à ses adhérents et cela se fait à distance.



Chaque personne peut ainsi reproduire les exercices de dénouements, d'ancrage et une méditation chez elle permettant d'installer une bulle de sérénité.

L'ensemble du bureau vous souhaite une belle fin d'année dans la Sérénité, l'Énergie, la Vitalité et l'Harmonie.



## Gymnastique pour tous



C'est avec un certain enthousiasme qu'une trentaine d'adhérents se sont retrouvés, à la salle omnisports pour les cours de gymnastique dispensés par Joris. Face aux mesures sanitaires, les cours sont actuellement suspendus mais l'espoir demeure pour une reprise le plus vite possible.

## L'Atelier de Sève



Créée en 2012, l'association compte actuellement 83 élèves âgés de 5 à 81 ans et répartis dans de petits groupes tout au long de la semaine, en journée et en soirée.

Des cours d'arts plastiques et plus précisément de sculpture modelage (travail de l'argile), de dessin et de peinture sont proposés et encadrés par Séverine Crochetet, artiste, et diplômée en tant qu'animatrice d'ateliers d'arts plastiques. Les ateliers sont ouverts à tout le monde, débutant(e)s comme confirmé(e)s.

*Ici, l'important c'est de se faire plaisir tout en apprenant !*

Visite de l'atelier à Plélan-le-Petit sur rendez-vous.

Contact : 06 02 30 89 55

<https://www.facebook.com/latelierdeseve>



# Comment nos professionnels vivent-ils ce nouveau confinement ?

## 🔍 CAROLINE COIFFURE



J'ai fini à 23h30 pour satisfaire le plus de clients possible. Je l'ai mieux pris que la 1<sup>ère</sup> fois où nous ne savions pas combien de temps cela allait durer ni comment nous serions indemnisés, c'était la douche froide... J' ai failli pleurer, ma première pensée a été pour les gens qui font faillite,

c'est terrible de devoir fermer sa porte. Aujourd'hui je suis plus sereine grâce aux aides de l'Etat qui ne sont pas négligeables malgré tout pour ma petite entreprise. Ce confinement m'a permis de refaire ma tapisserie au salon : tant qu'à être fermée autant que ce soit utile...J'ai hâte de revoir mes clients, c'est grâce à eux si l'on repart. Je vais aussi à l'EHPAD et voir leurs sourires me fait chaud au coeur! Après le premier confinement je n'ai pas revu (à supprimer) tous mes clients (changement d'habitudes et de comportements). C'est pour cela qu'il est important de prendre conscience que faire travailler le local peut empêcher nos petits commerces de disparaître. En attendant de vous revoir, prenez soin de vous et de votre famille.

## 🔍 LE TABAC DU COIN

Caroline LESUEUR

Du point de vue d'un commerce dit "essentiel", le confinement actuel n'a pas grand chose à voir avec le précédent.

Depar la fermeture des écoles, le précédent confinement avait, pour moi, été très dur à gérer. Il fallait continuer de travailler 6 jours sur 7, tout en devant gérer la classe à la maison pour 3 enfants. Cela n'avait vraiment pas été simple. Gardons à l'esprit aussi que lors de cette période, nous n'avions ni masques, ni gel hydroalcoolique pour nous protéger un minimum. J'ai donc été pendant près de 3 semaines en stress quasi permanent, à prendre ma température quotidiennement. Les informations que nous avions n'étaient pas très claires quant à ce virus et il m'a fallu donc dépasser, je ne dirai pas une peur, mais une angoisse.

Ce que je souhaiterais dire, c'est que je suis bien malheureuse de la situation que vivent plusieurs commerçants de Plélan qui ont été contraints de fermer et dont les mois à venir seront bien difficiles. Dans ce contexte, il faut exhorter les plélanais, plus que jamais, à soutenir leurs petits commerçants dès que leur réouverture sera autorisée.

Je souhaiterais aussi faire passer un message à l'encontre de certains clients que le port du masque est obligatoire dans tous les lieux ouverts au public, respectons nous les uns et les autres.

Soyons solidaires. Et rappelons nous que seul, nous allons plus vite mais ensemble nous irons plus loin..."



## 🔍 COIFFURE ESTELLE



Installée depuis 16 ans, je subis ce second confinement avec beaucoup de colère. Nos salons de coiffure jugés non essentiels, qui pourtant sont des lieux de vie partagés au fil des coups de ciseaux.

Une fermeture brutale, malgré la mise en place d'un protocole sanitaire strict. Supprimer des postes de travail pour la distanciation, imposant le port du masque, désinfection du matériel (ciseaux, peignes, brosses, tondeuses, fauteuils...), l'achat de linge pour chaque client, l'utilisation de gel hydroalcoolique. Comment comprendre après tous ces efforts cette injustice envers nos petits commerces. Nous, les artisans indépendants, subissons de plein fouet l'impact du Covid-19.

## 🔍 ESCALE BIEN-ETRE...

AU NATUREL



Mon activité étant jugée par l'Etat comme non essentielle, j'ai subi une fermeture administrative. Comme beaucoup d'entre nous, je n'ai pas du tout compris cette décision gouvernementale.

En effet, comme la plupart des petits commerces et des petits artisans, j'ai mis en place dès la fin du premier confinement des mesures drastiques : port du masque obligatoire, installation d'une sonnette, accueil des clients sur rendez-vous un par un pour ne pas avoir plusieurs personnes en même temps.

Avec toutes ces mesures, je n'aurais jamais pensé être obligée de fermer ma boutique et d'arrêter mon activité artisanale pour un deuxième confinement.

Mon ressenti est un sentiment d'injustice et de manque d'équité et de cohérence.

Pour faire face et continuer à répondre à mes clients, j'ai mis en place une boutique en ligne (fairemescourses.fr) où trouver l'essentiel de ma gamme.

J'espère ne pas revivre cette situation qui peut, à terme, mettre en péril l'activité des très petites entreprises.

En revanche, je note le soutien des clients et je les remercie au nom de tous les entrepreneurs qui ont été obligés de fermer durant ce deuxième confinement. Je pense bien évidemment à tous les commerces qui n'ont pas pu encore ouvrir leurs portes, et espère que cette situation va se solder rapidement par un retour à la normale.